



**RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration spécial de région académique de la région académique des Hauts-de-France**

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**VU** l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**VU** le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le comité social d'administration spécial de région académique institué auprès du recteur de la région académique des Hauts-de-France comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le secrétaire général de région académique ou son représentant et un responsable en charge des ressources humaines.

**ARTICLE 2** : Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial de région académique de la région académique des Hauts-de-France, les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

**1. Au titre de la FSU**

a) Représentants titulaires [4 sièges]

Willy DESTREZ, Alexis MOREL, Fabien MELANIE, Véronique MERCHIER.

b) Représentants suppléants [4 sièges]

Stéphane BRISSET, Sarah CHAUDESAIGUES, Guy FRIADT, Marilyne GULLO.

**2. Au titre de l'UNSA-EDUCATION**

a) Représentants titulaires [3 sièges]

Mohamed ATTIA, Jean-François BALLAND, Thierry DEBAECKE ;

b) Représentants suppléants [3 sièges]

Nicolas PENIN, Christian DAHENNE, Delphine RICHER.

**3. Au titre du SNALC**

a) Représentant titulaire [1 siège]

Benoit THEUNIS.

b) Représentant suppléant [1 siège]

Philippe TREPAGNE.

**4. Au titre du SGEN-CFDT**

a) Représentant titulaire [1 siège]

Gaspard LAUNET.

b) Représentant suppléant [1 siège]

Olivier CASALS.

**5. Au titre de la FO-FNEC-FP**

a) Représentant titulaire [1 siège]

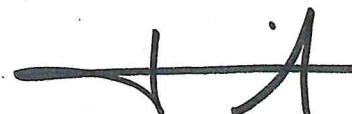
François POZZO DI BORGO.

b) Représentant suppléant [1 siège]

Guillaume MAES.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de région académique des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services de région académique.

Fait à Lille, le 16 janvier 2023



Valérie CABUIL